

AFFAIRE N° 1. - Procès-verbal de réforme de matériel communal - Vente aux enchères publiques. Véhicules

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans sa séance du 30 Octobre dernier, la Commission municipale de réforme a décidé que les objets et matériels ci-après:

- 1 chaise BERLIET avec moteur immatriculé 05 DG 97 4
- 1 jeep WILLEME immatriculée 04 CN 97 4
- 1 R.3 RENAULT immatriculée 10 HV 97 4
- 1 ambulance immatriculée 07 PY 97 4
- 1 3 CV Peugeot immatriculée 02 BX 97 4
- 1 3 CV Citroën immatriculée 02 JC 97 4
- 1 moto PUCH 250 cm3 immatriculée 01 HN 97 4

- 1 lot de vieux pneus et chambres à air
- 1 lot de vieilles pièces de rechange
- 1 pneu neuf marque FIRESTONE Jx50-17
Ambulance Chevrolet
- 1 lot de vieilles batteries

- 1 lot de vieux outils - 2 pièces universelles - 1 clé 13 à pipe - 3 tournevis - 2 clés à molette - 1 pièce ronde - 1 pièce carrée - 1 pièce carrée renforcée - 1 clé plate 700 - 1 clé plate 65 - 2 clés à six pans - 1 clé à vis FACOM - 1 tournevis à pointe fine - 2 autres outils.

n'étant plus d'aucune utilité pour la Commune, il y aurait lieu de les réformer et de les vendre à l'encan.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir ratifier le procès-verbal de réforme en date du 30 Octobre dernier et de m'autoriser à faire effectuer la vente aux enchères de ces objets et matériels réformés.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix

Adopté à l'unanimité.

Approuvé.
le 10 janvier 1968
P. le Secrétaire
de secrétaire Fenevol
signé: J. Cluchaut